

Sommaire de la mise en œuvre recommandée du mouvement Entraînement responsable – Étape 1

En vue d'assurer le succès à long terme, les organisations sont encouragées à mettre en œuvre des changements réalistes en fonction de leur état de préparation individuel. Ces changements peuvent ne pas forcément inclure les mesures énoncées dans le tableau ci-dessous.

Organismes nationaux de sport	Mouvement Entraînement responsable	Règle de deux	Vérification des antécédents	Comportement éthique
2016-2017	<p>L'ONS signe la déclaration d'engagement envers le MER.</p> <p>L'ONS s'engage à tenir un atelier (avec le soutien de l'ACE) sur le MER lors de l'AGA 2017 (ou de tout autre événement annuel).</p> <p>L'ONS mène un audit des pratiques internes en vue de l'AGA 2017 (ou de tout autre événement annuel). Le rapport pourrait comprendre les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Code de conduite ▪ Ententes des entraîneurs ▪ Politiques et procédures 	<p>L'ONS instaure une politique selon laquelle tous les camps d'entraînement et toutes les compétitions sanctionnées de l'équipe nationale comptant des athlètes mineurs requièrent la présence de deux adultes dont le rôle sera d'entraîner ou de superviser les athlètes. Un entraîneur ou un bénévole devra être du même sexe que l'athlète participant ou appartenir à un genre auquel l'athlète s'identifie.*</p>	<p>Tous les entraîneurs d'équipe nationale doivent passer par un processus de vérification des antécédents basé sur des critères d'admissibilité à travailler auprès d'athlètes mineurs.</p> <p>Toutes les offres d'emploi d'entraîneur doivent indiquer le processus de vérification des antécédents comme condition d'emploi (que l'emploi soit contractuel, bénévole ou autre).</p>	<p>Tous les entraîneurs d'équipe nationale doivent terminer la formation de groupe <i>Respect et sport</i> ou une autre formation comparable dans l'année qui suit.</p>
2017-2018	<p>L'ONS présente son audit des pratiques internes à l'AGA de 2017 ou de 2018 (ou à tout autre événement annuel).</p> <p>L'ONS tient un atelier pour les OPTS et produit un rapport intégrant le plan d'action finalisé de la mise en œuvre du MER.</p>	<p>L'ONS collabore avec les OPTS pour concevoir un plan d'action de mise en œuvre de la Règle de deux dans le club ou le système sportif communautaire.</p> <p>L'ONS présente son plan d'action de mise en œuvre de la Règle de deux à l'AGA de 2018 (ou à tout autre événement annuel).</p>	<p>L'ONS s'affaire à créer un plan d'action pour le processus de vérification des antécédents des candidats à l'échelle du club ou de la collectivité.</p>	<p>L'ONS fait la promotion de la mise en œuvre de la formation <i>Respect et sport</i> ou d'une autre formation comparable auprès des entraîneurs et des bénévoles.</p> <p>Tous les entraîneurs d'équipe nationale ont terminé avec succès l'évaluation en ligne <i>Prise de décisions éthiques</i> de l'ACE.</p> <p>L'ONS fait la promotion d'une ligne d'assistance sans frais pour signaler les comportements contraires à l'éthique.</p>
2018-2020	<p>L'ONS produit un compte rendu annuel des activités du plan d'action.</p> <p>L'ONS produit un compte rendu annuel sur la conformité au MER résumant la conformité de l'ONS et les rapports de conformité des OPTS.</p>	<p>L'ONS produit un rapport de conformité sur les pratiques relatives à la Règle de deux.</p>	<p>L'ONS produit un rapport de conformité sur le processus de vérification des antécédents des candidats.</p>	<p>L'ONS revoit les exigences relatives à l'entraînement éthique.</p>

* Il est conseillé aux organisations de veiller à ce que les personnes qui assument un rôle de supervision soient appropriées et acceptables de l'athlète. Vous trouverez un complément d'information sur la façon de créer un environnement sécuritaire et inclusif à l'adresse <http://cces.ca/fr/inclusivite-de-genres>.